



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes  
partagés (XL)  
Terrasses de la Chaudière  
4th Floor, 10 Wellington Street  
4th étage, 10, rue Wellington  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> National Cybercrime Solution Projec Solution nationale en matière de cybercriminalité	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M7594-205915/D	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 010
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M7594-205915	<b>Date</b> 2021-06-09
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XL-155-39352	
<b>File No. - N° de dossier</b> 164xl.M7594-205915	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-07-13</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Kumar, Rajesh	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 164xl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 914-7906 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La présente modification 010 de l'invitation à soumissionner vise à :

1. Modifier la date de clôture de la demande de soumissions.
  2. Mise à jour de la PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, section 7.22 Modalités de paiement, paragraphes (d) et (h)
  3. Mise à jour de l'Annexe B – Base de paiement
  4. Afficher les questions et réponses
- 

L'invitation à soumissionner est modifiée comme suit :

1. **LA DATE DE CLÔTURE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS EST REPORTÉE AU 22 JUIN 2021, À 14H00 (HNE) POUR LE 13 JUILLET 2021 À 14H00 (HNE).**
2. **LA PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, SECTION 7.22 MODALITÉS DE PAIEMENT, PARAGRAPHES (D) ET (H) SONT PAR LA PRÉSENTE SUPPRIMÉ ET REMPLACÉ PAR LES SUIVANTS :**

**d) Paiement mensuel – Option de licences d'utilisation supplémentaires (le cas échéant) ou d'accès pour les utilisateurs supplémentaires (le cas échéant) ou les deux (le cas échéant) (Référence Tableau 4, Tableau 5A, Tableau 5B, Tableau 5C et Tableau 5D de l'annexe B, Base de paiement).**

Le Canada peut, la seule discrétion, exercer l'option irrévocable pour que l'entrepreneur fournisse des licences d'utilisation supplémentaires ou des accès d'utilisateur supplémentaires, ou les deux, selon le cas. Si le Canada exerce cette option irrévocable, le Canada paiera mensuellement l'entrepreneur les frais liés aux licences d'utilisation supplémentaires ou accès d'utilisateur supplémentaires, ou les deux (le cas échéant) pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du Contrat si :

- (i) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis selon les instructions de facturation prévues au contrat;

- (ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada; et
- (iii) les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

**(h) Paiement unique à l'avance - Licences d'utilisation supplémentaires ou accès supplémentaires optionnels pour les utilisateurs, ou les deux, le cas échéant (voir le tableau 4, le tableau 5A, le tableau 5B, Tableau 5C et Tableau 5D de l'annexe B, Base de paiement).**

Nonobstant le mode de paiement prévu à l'article d) de la section 7.22, le Canada, à sa discrétion et sur demande de l'entrepreneur, versera à ce dernier un paiement unique à l'avance pour les licences d'utilisateurs supplémentaires ou les accès supplémentaires pour les utilisateurs, ou les deux, selon le cas, si :

- (i) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (iii) rien dans ce document n'empêche le Canada d'exercer un recours à l'égard du paiement anticipé des travaux réalisés par l'entrepreneur si les travaux exécutés par la suite s'avèrent inacceptables.

**3. ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT EST PAR LA PRÉSENTE SUPPRIMÉ DANS SON INTÉGRALITÉ ET REMPLACÉ PAR LE TEXTE SUIVANT;**

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

**Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser les tableaux de prix ci-dessous pour soumettre leur soumission financière.**

TABLEAU DE PRIX 1 (TP1)		
PROTOTYPE DE SOLUTION POUR L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS ET DE LA CONVIVIALITÉ (ECC)		
Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus) pour les travaux décrits dans la première phase : Prototype de solution de l'Énoncé des travaux à l'annexe A, qui comprend l'octroi de tous les droits d'utilisation de la solution, les octrois d'accès, la documentation du logiciel, la garantie, la formation virtuelle sur l'utilisation du prototype, la maintenance ainsi que le soutien, les renoncations, les ententes de non-divulgaration et tout autre lancement destiné au Canada en vue de mener l'ECC, l'objectif étant de permettre à un maximum de 100 utilisateurs d'utiliser la solution prototype pour l'ECC pendant la durée initiale du contrat.		
Article no (A)	Description (B)	Prix de lot ferme tout compris (C)
1	Tous les produits livrables associés à la première phase, y compris le prototype de solution, conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux.	\$ 200 000
<b>TP1 : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [C])</b>		<b>\$ 200 000</b>

TABLEAU DE PRIX 2 (TP2)		
TEST DU PROTOTYPE SUR PLATEFORME (le cas échéant)		
Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus) pour l'installation et le déploiement réussis de la solution prototype de l'entrepreneur, le cas échéant, conformément au modèle de déploiement infonuagique Protégé B de l'entrepreneur défini à l'annexe A de l'Énoncé des travaux, y compris, sans s'y limiter, l'octroi de tous les droits d'utilisation de la solution, les octrois d'accès, la documentation sur le logiciel, la garantie, la maintenance et le soutien (à l'exclusion de la formation), les renoncations, les ententes de non-divulgaration et tout autre lancement destiné au Canada, aux fins de la réalisation du test du prototype sur plateforme pour un maximum de 100 utilisateurs autorisés.		
Article no (A)	Description (B)	Prix de lot ferme tout compris (C)
1	Réussite du test du prototype sur plateforme conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux.	\$ 25 000
<b>TP2 : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [C])</b>		<b>\$ 25 000</b>
Note: Le test POP peut être effectué à la seule discrétion du Canada.		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LE TABLEAU 3

Les soumissionnaires sont tenus de remplir le tableau de mise en œuvre des solutions pour leur solution conformément au plan de mise en œuvre figurant à l'Annexe A – Énoncé des travaux.

### TABLEAU DE PRIX 3 (TP3)

#### MISE EN ŒUVRE DE LA SOLUTION

Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus) pour la prestation de la solution complète (quel que soit le modèle visé : sur place, hybride ou SaaS) avec la fonctionnalité décrite à l'Annexe A – Énoncé des travaux. Comprend la planification de la solution, le soutien à la mise en œuvre (le cas échéant), le soutien à l'intégration (le cas échéant), migration des données, la configuration, la formation, le matériel de formation mis à jour, la création et la tenue à jour de la formation en ligne, la garantie (le cas échéant), les renoncations, les ententes de non-divulgaration et les autres versions au Canada.

N° d'article (A)	Description (B)	Prix de lot ferme tout compris (C)
1	Livraison de la solution du SNC	_____ \$
<b>TP3 : Prix total évalué de la soumission (somme de (C))</b>		<b>\$</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**PT5A, PT5B, PT5C, PT5D**

**INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES POUR LE TABLEAU 4**

Les soumissionnaires doivent fournir des prix pour tous les articles appropriés conformément à leur modèle de prestation de la solution et à l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT). Si la solution comprend une licence perpétuelle ET un accès d'utilisateur, le soumissionnaire doit ajouter des prix aux lignes a) et b). Si un seul article est requis, à savoir a) ou b), le soumissionnaire doit ajouter 0,00 à chaque ligne où le prix n'est pas requis.

**TABLEAU DE PRIX 4 (TP4)**

**OCTROI  
DE LICENCES D'UTILISATEUR SUPPLÉMENTAIRES (le cas échéant) OU  
D'ACCÈS D'UTILISATEUR SUPPLÉMENTAIRES (le cas échéant) OU  
DE LICENCES D'UTILISATEUR et D'ACCÈS D'UTILISATEUR SUPPLÉMENTAIRES (le cas échéant)  
DURANT LA PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE**

Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus)

Article a) ou b) (A)	Description (B)	Coût par utilisateur (C)	Nombre d'utilisateurs (D)	Prix calculé aux fins de l'évaluation (E) = ((C) X (D))
1a	Licences d'utilisateur interne conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
1b	Accès d'utilisateur interne conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
2a	Licences d'utilisateur du P3 conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
2b	Accès d'utilisateur du P3 conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
<b>TP4 : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [E])</b>				_____ \$

Remarque : À des fins d'évaluation, 100 est le nombre estimé de types d'utilisateurs définis par période.

« Utilisateur interne » désigne un utilisateur de la SNC qui accède à la Solution directement – et non pas par l'entremise du Portail des partenaires et des policiers. Les utilisateurs internes consisteront principalement en des ressources de la GRC, comme les employés du GNCC et la GI-TI, la Division nationale ou les ressources des Opérations techniques.

« Utilisateur du P3 » désigne un utilisateur autorisé à utiliser le Portail des partenaires et des policiers de la SNC.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES POUR LES TABLEAUX 5A ET 5B

Les soumissionnaires doivent fournir des prix pour tous les articles appropriés conformément à leur modèle de prestation de la solution et à l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT). Si la solution comprend une licence d'utilisateur ET un accès d'utilisateur, le soumissionnaire doit ajouter des prix aux deux tableaux (TP5A et TP5B). Si un seul tableau est requis, à savoir TP5A ou TP5B, le soumissionnaire doit ajouter 0,00 à chaque ligne du tableau où le prix n'est pas requis.

### TABLEAU DE PRIX 5A (TP5A)

#### OCTROI OPTIONNEL PAR LICENCE D'UTILISATEUR SUPPLÉMENTAIRE (le cas échéant)

Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus)

Article (A)	Description (B)	Coût par utilisateur supplémentaire (C)	Nombre d'utilisateurs supplémentaires (D)	Prix calculé aux fins de l'évaluation (E) = ((C) X (D))
1	Année d'option 1 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
2	Année d'option 1 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
3	Année d'option 2 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
4	Année d'option 2 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
5	Année d'option 3 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
6	Année d'option 3 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
7	Année d'option 4 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
8	Année d'option 4 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
9	Année d'option 5 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
10	Année d'option 5 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
11	Année d'option 6 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
12	Année d'option 6 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
13	Année d'option 7 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
14	Année d'option 7 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
15	Année d'option 8 : Licences d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
16	Année d'option 8 : Licences d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
<b>TP5A : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [E] ÷ 16)</b>				_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Remarque : À des fins d'évaluation, 100 est le nombre estimé de types d'utilisateurs définis par période.

« Utilisateur interne » désigne un utilisateur de la SNC qui accède à la Solution directement – et non pas par l'entremise du Portail des partenaires et des policiers. Les utilisateurs internes consisteront principalement en des ressources de la GRC, comme les employés du GNCC et la GI-TI, la Division nationale ou les ressources des Opérations techniques.

« Utilisateur du P3 » désigne un utilisateur autorisé à utiliser le Portail des partenaires et des policiers de la SNC.

<b>TABLEAU DE PRIX 5B (TP5B)</b>				
<b>OCTROI OPTIONNEL PAR ACCÈS D'UTILISATEUR SUPPLÉMENTAIRE (le cas échéant)</b>				
Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus)				
<b>Article (A)</b>	<b>Description (B)</b>	<b>Coût par utilisateur supplémentaire (C)</b>	<b>Nombre d'utilisateurs supplémentaires (D)</b>	<b>Prix calculé aux fins de l'évaluation (E) = ((C) X (D))</b>
1	Année d'option 1 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
2	Année d'option 1 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
3	Année d'option 2 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
4	Année d'option 2 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
5	Année d'option 3 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
6	Année d'option 3 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
7	Année d'option 4 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
8	Année d'option 4 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
9	Année d'option 5 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
10	Année d'option 5 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
11	Année d'option 6 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
12	Année d'option 6 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
13	Année d'option 7 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
14	Année d'option 7 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
15	Année d'option 8 : Accès d'utilisateur interne supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

16	Année d'option 8 : Accès d'utilisateur du P3 supplémentaires conformément à l'annexe A - EDT	_____ \$	100	_____ \$
<b>TP5B : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [E] ÷ 16)</b>				_____ \$
Remarque : À des fins d'évaluation, 100 est le nombre estimé de types d'utilisateurs définis par période.				
« Utilisateur interne » désigne un utilisateur de la SNC qui accède à la Solution directement – et non pas par l'entremise du Portail des partenaires et des policiers. Les utilisateurs internes consisteront principalement en des ressources de la GRC, comme les employés du GNCC et la GI-TI, la Division nationale ou les ressources des Opérations techniques.				
« Utilisateur du P3 » désigne un utilisateur autorisé à utiliser le Portail des partenaires et des policiers de la SNC.				

### INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES POUR LES TABLEAUX 5C ET 5D

Les soumissionnaires doivent fournir des prix pour tous les articles appropriés conformément à leur modèle de prestation de la solution et à l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT). Le soumissionnaire doit ajouter des prix aux deux tableaux (TP5C et TP5D) si les prix de transaction sont requis pour leur modèle de prestation.

### TABLEAU DE PRIX 5C (TP5C)

#### TRANSACTIONS OPTIONNELLES POUR 100 UTILISATEURS INTERNES (le cas échéant)

Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus) pour les utilisateurs internes de la solution hébergée capable de traiter les transactions internes décrites

Article	Volume de traitement des transactions	Prix ferme tout compris par lot de volume de transactions pour 100 utilisateurs internes par période d'option (PO)								Prix calculé aux fins de l'évaluation $\Sigma(C, \dots, J)$ (L)
		PO 1	PO 2	PO 3	PO 4	PO 5	PO 6	PO 7	PO 8	
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)	(L)
1	1 à 250 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$
2	250 001 à 500 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$
3	500 001 à 750 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$
4	750 001 à 1 000 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$
5	1 000 001 à 1 250 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$
6	Plus de 1 250 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$
<b>TP5C : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [L] ÷ 8)</b>										___\$
<p>Remarque : « Utilisateur interne » désigne un utilisateur de la SNC qui accède à la Solution directement – et non pas par l'entremise du Portail des partenaires et des policiers. Les utilisateurs internes consisteront principalement en des ressources de la GRC, comme les employés du GNCC et la GI-TI, la Division nationale ou les ressources des Opérations techniques.</p>										

<b>TABLEAU DE PRIX 5D (TP5D)</b>											
<b>TRANSACTIONS OPTIONNELLES POUR 100 UTILISATEURS DU P3 (le cas échéant)</b>											
Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus) pour les utilisateurs internes de la solution hébergée capable de traiter les transactions d'utilisateur du P3 décrites											
Article	Volume de traitement des transactions	Prix ferme tout compris par lot de volume de transactions pour <u>100 utilisateurs du P3</u> par période d'option (PO)								Prix calculé aux fins de l'évaluation	
		PO 1	PO 2	PO 3	PO 4	PO 5	PO 6	PO 7	PO 8		
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)	$\Sigma(C, \dots, J)$ (L)	
1	1 à 100 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	_____ \$
2	100 001 à 200 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	_____ \$
3	200 001 à 300 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	_____ \$
4	300 001 à 400 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	_____ \$
5	400 001 à 500 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	_____ \$
6	Plus de 500 000	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	___\$	_____ \$
<b>TP5D : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [L] ÷ 8)</b>										_____ \$	
Remarque : « Utilisateur du P3 » désigne un utilisateur autorisé à utiliser le Portail des partenaires et des policiers de la SNC.											

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LE TABLEAU 6

Les soumissionnaires sont tenus de fournir des prix pour tous les articles appropriés qui correspondent à leur modèle de prestation de solutions. Si leur solution comprend des services de soutien et de maintenance ET des services d'hébergement et de soutien connexe, le soumissionnaire doit ajouter des prix dans les deux lignes (#a et #b). Si un seul ensemble d'articles est requis, soit #a ou #b, le soumissionnaire doit ajouter 0,00 à chaque article pour lequel aucun prix n'est requis.

### TABLEAU DE PRIX 6 (TP6)

**SERVICES OPTIONNELS:**  
**SERVICES DE MAINTENANCE ET DE SOUTIEN DE LA SOLUTION (le cas échéant) OU**  
**SERVICES D'HÉBERGEMENT DU SNC ET DE SOUTIEN CONNEXES A L'HÉBERGEMENT (le cas échéant) OU**  
**SERVICES DE MAINTENANCE ET DE SOUTIEN DE LA SOLUTION et SERVICES D'HÉBERGEMENT DU SNC**  
**ET SERVICES DE SOUTIEN CONNEXES À L'HÉBERGEMENT (le cas échéant)**

Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus)

Article #a - #b (A)	Description Pour la prestation de services de maintenance et de soutien du SNC ou de services d'hébergement et de soutien connexes à l'hébergement du SNC ou pour une combinaison d'ensembles de services antérieurs pendant la période d'option (PO), le cas échéant. (B)	Prix total (C)	Prix annuel total (#a + #b) (D)
1a	PO 1 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
1b	PO 1 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
2a	PO 2 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
2b	PO 2 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
3a	PO 3 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
3b	PO 3 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
4a	PO 4 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
4b	PO 4 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
5a	PO 5 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
5b	PO 5 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
6a	PO 6 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
6b	PO 6 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
7a	PO 7 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
7b	PO 7 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
8a	PO 8 : Services de maintenance et de soutien de la solution	_____ \$	_____ \$
8b	PO 8 : Hébergement du SNC et services de soutien connexes à l'hébergement	_____ \$	
<b>TP6 : Prix total évalué de la soumission (somme de tous les prix en (D))</b>			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES POUR LE TABLEAU 7

Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer **toutes** les catégories de services professionnels (B) requises, avec les tarifs journaliers (C-J) et les prix totaux moyens (K) pour leur solution pendant chaque période d'option.

### TABLEAU DE PRIX 7 (TP7)

#### SERVICES PROFESSIONNELS FACULTATIFS

Tarifs journaliers fermes tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus) pour les services professionnels (SP) facultatifs qui seront fournis sur demande, tel que décrit à l'Annexe A – Énoncé des travaux et conformément au processus d'autorisation de tâches

N° d'article	Description de la catégorie de SP	Tarif journalier ferme tout compris par période d'option (PO)								Prix moyen calculé par période par SP : $\frac{\sum(C,D,\dots,J)}{8} \times 100$
		PO 1 tarif journalier	PO 2 tarif journalier	PO 3 tarif journalier	PO 4 tarif journalier	PO 5 tarif journalier	PO 6 tarif journalier	PO 7 tarif journalier	PO 8 tarif journalier	
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)	(K)
1										
2										
3										
4										
5										

**TP7 : Prix total évalué de la soumission (somme de tous les prix (K) ÷ (nombre total de catégories))**

Remarques : Aux fins de l'évaluation, 100 représente le niveau d'effort estimatif en jours pour chaque catégorie et chaque période. Un prix total évalué de la soumission, calculé en fonction du nombre de catégories, permet au soumissionnaire de fournir n'importe quel nombre de catégories de SP prévisibles requises pendant les périodes d'option sans être désavantagé dans le cadre de l'évaluation financière.

### INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES POUR LE TABLEAU 8

Les soumissionnaires sont tenus de compléter le tableau ci-dessous et d'ajouter toute catégorie supplémentaire de formation requise (B) et d'indiquer les prix par utilisateur à former (C à J) et la moyenne des prix par utilisateur (K) par catégorie pour leur solution pendant les périodes d'option.

### TABLEAU DE PRIX 8 (TP8)

#### SERVICES DE FORMATION OPTIONNELS

Prix ferme tout compris en dollars canadiens (taxes applicables en sus) par utilisateur pour les services de formation virtuelle, selon les besoins, conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux et au processus d'autorisation de tâches

Article	Description de la catégorie de formation	Prix ferme tout compris par utilisateur à former durant la période d'option (PO)								Prix moyen calculé par période pour 100 utilisateurs : $\frac{\Sigma(C,D,\dots,J) \times 100}{8}$
		PO 1	PO 2	PO 3	PO 4	PO 5	PO 6	PO 7	PO 8	
(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)	(K)
1	Formateur	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___
2	Utilisateur avancé	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___
3	Ressources de soutien technique	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___
4	Utilisateur final	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___	\$___
5										
6										
<b>TP8 : Prix total évalué de la soumission (somme de la colonne [K] ÷ [nombre total de catégories])</b>										
Remarques : À des fins d'évaluation, 100 représente le nombre estimé d'utilisateurs à former pour chaque période d'option. Le prix total évalué de la soumission calculé en fonction du nombre de catégories permet au soumissionnaire de fournir toutes les catégories de formation prévisibles requises pendant les périodes d'option sans être désavantagé au cours de l'évaluation financière.										

**Prix total évalué de la soumission pour calculer la note financière =  $\Sigma$  (TP1, TP2, ..., TP8)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M7594-205915/D  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M7594-205915

Amd. No. - N° de la modif.  
010  
File No. - N° du dossier  
155xl.M7594-205915

Buyer ID - Id de l'acheteur  
164XL  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<b>TABLEAU DES PAIEMENTS D'ÉTAPE</b>		
<b>MISE EN OEUVRE DE LA SOLUTION</b>		
<b>Article # (A)</b>	<b>Description (B)</b>	<b>Tout inclus Prix de lot en TP3 (C)</b>
1	Étape 1 • Selon le calendrier de mise en œuvre convenu • Fonctionnalité de gestion du contrôle opérationnel acceptée (conformément au plan de mise en œuvre convenu)	5 %
2	Étape 2 • Selon le calendrier de mise en œuvre convenu • Fonctionnalité de gestion du contrôle opérationnel acceptée (conformément au plan de mise en œuvre convenu)	10 %
3	Étape 3 • Selon le calendrier de mise en œuvre convenu • Fonctionnalité de gestion du contrôle opérationnel acceptée (conformément au plan de mise en œuvre convenu)	10 %
4	Étape 4 • Selon le calendrier de mise en œuvre convenu • Fonctionnalité de gestion du contrôle opérationnel acceptée (conformément au plan de mise en œuvre convenu)	10 %
5	Étape 5 • Selon le calendrier de mise en œuvre convenu • Fonctionnalité de gestion du contrôle opérationnel acceptée (conformément au plan de mise en œuvre convenu)	10 %
6	Étape 6 • Selon le calendrier de mise en œuvre convenu • Fonctionnalité de gestion du contrôle opérationnel acceptée (conformément au plan de mise en œuvre convenu)	20 %
7	Étape 7 • Selon le calendrier de mise en œuvre convenu • Livraison de la solution définitive de capacité opérationnelle acceptée	35 %
<b>Prix total de mise en œuvre (TP3) en pourcentage</b>		100 %
Remarque : Ces pourcentages sont déterminés par le Canada, à sa seule discrétion.		

#### 4. AFFICHER LES QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question #	Question	Réponse
106	En dessous du tableau F-2 qui se trouve dans l'appendice F – Données volumétriques, on fait référence aux utilisateurs internes et externes. Il est avantageux pour la GRC d'offrir la possibilité de fournir des prix distincts pour les utilisateurs externes et les utilisateurs internes étant donné que les coûts des utilisateurs externes pourraient être inférieurs à ceux des utilisateurs internes.	Le Canada convient qu'une tarification basée sur le type d'utilisateur pourrait optimiser les coûts. L'annexe B – Base de paiement a été modifiée en conséquence. Voir la modification.
107	Afin d'offrir le prix le plus bas possible à la GRC et de faire la distinction entre les coûts des utilisateurs internes et ceux des utilisateurs externes, veuillez modifier le tableau de prix 4.	Le Canada convient qu'une tarification basée sur le type d'utilisateur pourrait optimiser les coûts. L'annexe B – Base de paiement a été modifiée en conséquence. Voir la modification.
108	Afin d'offrir le prix le plus bas possible à la GRC, combien de fois par mois un utilisateur externe type consultera-t-il le portail des partenaires et des policiers (P3)?	Il n'y a pas d'utilisateur externe type, car les habitudes et les motifs d'accès au Portail des partenaires et des policiers (P3) varieront. Les utilisateurs du P3 comprennent les policiers et les partenaires qui l'utiliseront chaque jour, ainsi que ceux qui s'en serviront quelques fois par année ou uniquement pendant la durée d'un projet donné, laquelle peut changer.
109	5.7 Intégration (Système de gestion des dossiers [SGD], Renseignement opérationnel [RO] et Analytique de la GRC) : afin d'éviter des coûts supplémentaires, veuillez confirmer que les outils sous licence existants pour SGD/RO/Analytique sont	Les outils sous licence disponibles dans le but d'éviter la duplication des coûts sont ceux énumérés à la section 4.2.1 Fonds de renseignements de la GRC obligatoires. En ce qui concerne le Système de gestion des dossiers (SGD), les renseignements organisationnels (RO) et l'analytique, aux fins de l'intégration décrite à la section 5.7, l'entrepreneur ne

Question #	Question	Réponse
110	<p>considérés comme de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG)?</p> <p>En ce qui concerne le point 5.10 Outils de productivité : afin d'éviter des coûts supplémentaires, la GRC peut-elle fournir une liste des outils de productivité fournis par le gouvernement pour lesquels elle délivre une licence? La réutilisation des outils de productivité déjà en place à la GRC permettrait de réduire les coûts et la complexité de la solution.</p>	<p>sera pas responsable de la fourniture de licences pour le « système d'entreprise de la GRC et les systèmes de certains partenaires » décrits dans cette section. L'entrepreneur sera uniquement responsable de la fourniture de licences pour toutes les composantes liées au SGD, aux RO et à l'analytique, y compris les connecteurs ou autres logiciels ou codes d'intégration, qui font partie de la Solution nationale en matière de cybercriminalité (SNC).</p>
		<p>Aux fins de l'évaluation de la section 5.10 Utiliser des outils de productivité, l'entrepreneur peut considérer les outils suivants comme étant à la disposition des membres de la GRC :</p> <p>Produits Microsoft : Excel 2016 Internet Explorer OneNote 2016 Outlook 2016 PowerPoint 2016 Visio 2016 Word 2016 Paint Lecteur Windows Media WordPad</p> <p>Produits Adobe : Adobe Acrobat DC Adobe Acrobat Distiller DC</p> <p>Autres fournisseurs :</p>

Question #	Question	Réponse
111	<p>En ce qui concerne le point 5.9 Clavardage en ligne : afin d'éviter des coûts supplémentaires, la GRC peut-elle fournir une liste des outils de clavardage fournis par le gouvernement pour lesquels elle délivre une licence? La réutilisation des outils de clavardage déjà en place à la GRC permettrait de réduire les coûts et la complexité de la solution.</p>	<p>7-Zip Google Chrome</p> <p>Aux fins de l'évaluation de la section 5.9 Clavardage en ligne, l'entrepreneur peut considérer les outils suivants comme étant à la disposition des membres de la GRC : Microsoft Teams</p>
112	<p>Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'État a inclus la clause suivante : 7.36 Entrepreneur – Coentreprise</li></ul> <p>a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est _____ et que cette dernière est constituée des membres suivants :</p> <p>b) En ce qui a trait aux rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux convient, déclare et garantit (selon le cas) que :</p> <p>i) _____ a été nommé en tant que « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise concernant toutes les questions se rapportant au présent contrat;</p>	<p>La définition de soumissionnaire, telle qu'elle est énoncée à l'article 4 du document 2003 (2020-05-28), Instructions uniformisées du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) de Services publics et Approvisionnement Canada, s'applique à la présente demande de soumissions. Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables, la soumission du soumissionnaire doit être conforme à la section 3.4b)(iii). Lorsque le soumissionnaire est une coentreprise, l'expérience du soumissionnaire est celle décrite dans la section 3.3. Conformément à l'article 17 du document 2003 (2020-05-28), Instructions uniformisées du Guide des CCUA, une coentreprise est définie comme étant « une association d'au moins deux parties qui regroupent leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, pour déposer ensemble une soumission pour un besoin. »</p>

Question #	Question	Réponse
	<p>ii) en signifiant les avis et préavis au membre représentant, le Canada sera réputé les avoir signifiés également à tous les membres de cette coentreprise;</p> <p>iii) toutes les sommes versées au membre représentant en vertu du contrat seront réputées l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.</p> <p>c) Tous les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres si, de l'avis du Canada, ce différend influe de quelque façon sur l'exécution des travaux.</p> <p>d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat en entier.</p> <p>e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (c.-à-d., un changement dans le nombre de ses membres ou le remplacement d'un membre par un autre) constitue une affectation et est assujéti aux dispositions des conditions générales du contrat.</p> <p>f) L'entrepreneur reconnaît que toutes les exigences du marché en matière de sécurité et de marchandises contrôlées s'appliquent également à chaque membre de la coentreprise.</p> <p>Un soumissionnaire a mentionné que les deux clauses ci dessus causent de nombreuses difficultés pour l'industrie et créent en fait une situation où un certain nombre d'entreprises hautement qualifiées ne sont pas en mesure de répondre à la présente demande de propositions (DP). Par exemple, il est très peu probable qu'une seule entreprise soit en</p>	

Question #	Question	Réponse
113	<p>mesure de fournir tout ce qui est requis dans le cadre de cette DP. De nombreuses entreprises devront établir des partenariats avec d'autres entreprises par le biais d'accords de sous traitance afin de satisfaire aux exigences obligatoires, d'obtenir de bons résultats lors de l'évaluation technique et de réaliser les travaux prévus dans le contrat subséquent. Cependant, pour que l'expérience des deux ou de toutes les entreprises soit prise en considération dans une seule offre, le groupe d'entreprises doit créer une nouvelle entité juridique nette en établissant une coentreprise.</p> <p>L'État l'ignore peut être, mais les structures juridiques existantes de nombreuses entreprises ne permettent pas la création de coentreprises. Ainsi, en ne tenant pas compte de l'expérience des sous-traitants pendant le processus d'évaluation technique, l'État limite cet approvisionnement aux entreprises capables de créer une structure de coentreprise avec d'autres entreprises.</p> <p>Le soumissionnaire suppose que l'État n'avait pas l'intention de limiter de façon aussi importante la concurrence uniquement à ces entreprises. L'État pourrait il donc donner des précisions sur le problème qu'il tente de résoudre en incluant les clauses susmentionnées? Nous craignons que, si la DP reste telle qu'elle est actuellement structurée, très peu de soumissions pouvant réellement répondre aux besoins de la GRC soient reçues.</p>	
	<p>En ce qui concerne le terme « isolement » à la section 4.11.3.1 et le tableau D-1</p> <p>La section 4.11.3.1 mentionne ce qui suit : « La solution doit permettre à l'utilisateur du GNCC</p>	<p>Le Canada confirme qu'un environnement véritablement isolé n'est PAS requis.</p>

Question #	Question	Réponse
	<p>d'envoyer une demande avec l'échantillon de logiciel malveillant soumis à un service externe d'analyse des logiciels malveillants, tout en faisant en sorte que l'échantillon demeure en isolement physique. »</p> <p>Le tableau D-1 mentionne ce qui suit : « Stockage des logiciels malveillants (objet) – Cette composante stocke l'échantillon de logiciel malveillant dans un environnement isolé ou de quarantaine, à part des autres fichiers qui sont traités par la solution. La solution doit se rapprocher le plus possible d'un isolement physique et faire en sorte que les échantillons de logiciels malveillants ne compromettent pas la sécurité ou l'intégrité du réseau de la GRC. »</p> <p>Par définition, tout environnement qui « se rapproche d'un environnement isolé » est connecté et accessible et n'est pas en isolement physique. Veuillez confirmer que la section 4.1.1.3.1 vise à exiger que les échantillons soient conservés dans le stockage des logiciels malveillants (objet), tel qu'il est défini dans le tableau D-1, et qu'un environnement véritablement isolé n'est PAS requis dans le cadre de la solution du soumissionnaire.</p>	
114	<p>La capacité 5.9 Clavardage en ligne de l'annexe C de l'énoncé des travaux stipule ce qui suit :</p> <p>« Le système fournira une fonctionnalité de clavardage sécurisé en temps réel pour les utilisateurs du GNCC et du P3. Cela comprend les utilisateurs du GNCC qui ne se trouvent pas au bureau principal du GNCC (p. ex. J CAT) », et qui nécessitent des capacités de clavardage en groupe et de téléconférences et vidéoconférences.</p>	<p>Aux fins de l'évaluation de la section 5.9 Clavardage en ligne, l'entrepreneur peut considérer les outils suivants comme étant à la disposition des membres de la GRC : Microsoft Teams</p>

Question #	Question	Réponse
115	<p>Étant donné que le Canada déploie largement Microsoft Teams dans les ministères, y compris la GRC, aux niveaux Protégé A et B, il semble raisonnable et dans l'intérêt du Canada de fournir MS Teams comme équipement fourni par le gouvernement (EFG) pour les utilisateurs du GNCC et du P3, et d'exiger des soumissionnaires qu'ils l'intègrent. Cela permettrait d'éviter que les utilisateurs du GNCC utilisent MS Teams pour les communications internes, et une solution différente, distincte au sein de la SNC.</p> <p>Le soumissionnaire croit que les utilisateurs du Canada et de la GRC trouveraient plus simple d'utiliser une seule plateforme.</p> <p>Le Canada peut-il confirmer que MS Teams sera fourni en tant qu'EFG plutôt que d'offrir une capacité distincte et en double à un coût supplémentaire évitable?</p> <p>En ce qui concerne la partie 3, article 3.4, section 1 : Soumission technique, section b)3</p> <p>À l'appui d'un processus ouvert, juste, transparent et concurrentiel, il est dans l'intérêt du Canada d'élargir le bassin de soumissionnaires potentiels de sorte que la Gendarmerie royale du Canada puisse obtenir la solution nationale en matière de cybercriminalité qui répondra le mieux à ses besoins.</p> <p>Puisque les organisations ont différentes structures, certaines d'entre elles ont mis sur pied des entités juridiques distinctes pour répondre aux exigences canadiennes de nature fiscale et juridique. Le fait d'exclure l'expérience d'une société affiliée au soumissionnaire limite l'accès du Canada à des soumissionnaires potentiels. Puisque le projet de</p>	<p>Ce processus d'approvisionnement concurrentiel est ouvert, équitable, transparent et accessible à tous les fournisseurs. Il encourage les entreprises à créer des partenariats, le cas échéant, pour satisfaire l'ensemble des exigences du Canada.</p> <p>La définition d'un soumissionnaire figurant à la section 4 des Instructions uniformisées 2003 des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) correspond aux expériences de projets antérieurs énoncées dans la partie 3, à l'article 3.4, section b), point 3. Le Canada exige que l'expérience démontrée du soumissionnaire dans le cadre d'un projet antérieur similaire soit conforme à l'article mentionné afin lui de donner des garanties démontrables que le soumissionnaire sera en mesure de répondre à ses exigences si le contrat lui est attribué.</p>

Question #	Question	Réponse
	<p>solution nationale en matière de cybercriminalité est de portée nationale, pour que les soumissionnaires puissent présenter de l'expérience, la plupart d'entre eux devront avoir recours aux expériences en matière de projets d'administrations étrangères. Actuellement, le Canada cherche à limiter le recours à l'expérience d'une société affiliée juridique même si elle fait partie de la même entreprise, mais constitue une entité juridique distincte.</p> <p>Le Canada pourrait-il envisager de modifier la partie 3, article 3.4, section 1 : Soumission technique, section b)3 pour accepter l'expérience organisationnelle de sociétés affiliées ou de sociétés mères?</p>	<p>Aux fins du contrat avec le Canada, la société mère d'un soumissionnaire, ses entreprises affiliées ou ses filiales ne sont pas des parties nommées au contrat subséquent, à moins qu'elles n'agissent en tant que coentreprise. Les exigences du Canada portant sur l'expérience de la coentreprise sont énoncées à l'article 3.3 de la Partie 3 de la DP.</p>
116	<p>Section 3.7.3 — Prise en compte des conditions supplémentaires d'utilisation du logiciel inclus dans la soumission</p> <p>En raison du nombre de composants logiciels, il y aura de nombreux documents de licences de logiciel. Le Canada peut-il confirmer que les soumissionnaires peuvent fournir un tableau comportant le nom des documents et un lien URL vers chaque document plutôt que de télécharger tous les documents et de les envoyer par poste électronique lors de la présentation de la soumission? Ainsi, les soumissionnaires pourront économiser du temps au moment de présenter leur soumission.</p>	<p>L'indication de liens vers des sites Web n'est pas acceptable. Tout document de référence mentionné par le soumissionnaire pour démontrer la conformité à un critère doit faire partie de la soumission. Un document qui n'est pas joint à la soumission ne sera pas pris en considération par le Canada.</p>

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES RESTENT INCHANGÉS.**